

2016-01-11

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11^e jour du mois de janvier 2016 à 20h00 à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Lorne Graham, conseiller #3
Steve Leggett, conseiller #5

Guy Gauthier, conseiller #2
Marianne Labelle, conseillère #4
Josée Dupuis, conseillère #6

Conseiller absent : Martin Meilleur, conseiller #1

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2016-01-11-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 14 décembre 2015
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 22 décembre 2015
 - 3.3 Adoption de la séance extraordinaire du 22 décembre 2015 – Budget 2016
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Autorisation des dépenses incompressibles 2016
 - 6.2 ADMQ – Cotisation et congrès annuel
 - 6.3 PG Solutions – Contrat entretien et soutien des applications 2016
 - 6.4 Demande d'appui aux 24 municipalités de la MRC de Papineau pour mandater celle-ci dans des démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral pour une aide équitable en matière financière et technologique pour l'implantation de systèmes septiques - Appui à la Municipalité de Chénéville
 - 6.5 Nomination d'un représentant pour la Corporation des Transports adaptés et Collectif de Papineau 2016
 - 6.6 Augmentation salariale - employé 13-0014
 - 6.7 Appui à la demande de subvention du Pacte rural pour le pont du Sentier Iroquois
 - 6.8 Don – Association chasse et pêche, région Lac des Plages
 - 6.9 Autorisation pour affichage d'appel d'offres sur SE@O – Projet Côte à Favier et rue de la Forge
 - 6.10 Programmation TECQ 2014 – 2018 – Projet Côte à Favier et rue de la Forge
 - 6.11 Mandat à l'ingénieur – plans et devis pour le projet Côte à Favier et rue de la Forge
 - 6.12 Embauche de pompiers à temps partiel
 - 6.13 Mandat de l'ingénieur – Projet Côte à Favier et rue de la Forge
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 30 novembre 2015
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 PV - Tricentris
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 14 décembre 2015

R2016-01-11-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 décembre 2015 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 22 décembre 2015

R2016-01-11-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 22 décembre 2015 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Adoption de la séance extraordinaire du 22 décembre 2015 - Budget

R2016-01-11-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 22 décembre 2015 - Budget soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Autorisation des dépenses incompressibles 2016

ATTENDU que dans l'enveloppe du budget, certaines dépenses sont dites incompressibles à cause des engagements financiers de la municipalité ou parce qu'elles sont liées à son fonctionnement ;

ATTENDU que le ministère des Affaires Municipales recommande d'adopter, au début de l'exercice financier, une résolution autorisant le maire et la directrice générale à effectuer le paiement de ces dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE

R2016-01-11-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le maire ou la pro-maire et la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à faire le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'exercice financier 2016 : le salaire des élus, des employés municipaux ou autre salaires, les contributions de l'employeur ou bénéfiques sociaux et les remise aux gouvernements, les contrats déjà signés ainsi que les frais de déplacements, d'électricité, de téléphone, d'immatriculation des véhicules, les frais de postes, l'assurance ainsi que les dons.

Adoptée à l'unanimité

6.2 ADMQ – Cotisation 2016 et congrès annuel

ATTENDU que la directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens est membre de l'Association des Directeurs municipaux que Québec;

R2016-01-11-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, incluant une assurance cautionnement et responsabilité, soient autorisés pour l'année 2016, pour la directrice générale, soit un montant de 726.00\$ plus taxes ;

QUE la directrice générale soit autorisée à s'inscrire au congrès annuel de l'ADMQ et d'en acquitter les frais. De plus, les frais inhérents de repas et d'hébergement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives;

Adoptée à l'unanimité

6.3 PG Solutions – Contrat d'entretien et soutien des applications 2016

ATTENDU que le contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions arrive à échéance;

ATTENDU que la facturation est au montant de 6645.00\$ plus taxes;

R2016-01-11-07 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le conseil de la municipalité de Namur autorise le paiement, soit un montant de 6645.00\$ plus taxes ;

Adoptée à l'unanimité

6.4 Demande d'appui aux 24 municipalités de la MRC de Papineau pour mandater celle-ci dans des démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral pour une aide équitable en matière financière et technologique pour l'implantation de systèmes septiques - Appui à la Municipalité de Chénéville

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville constate qu'une majorité de résidences et commerces de leur municipalité et de la MRC Papineau font partie des 1 000 000 de résidences isolées du Québec qui éprouvent des difficultés dans l'implantation d'un nouveau système septique puisque leurs terrains, avec les nouvelles normes environnementales, sont trop petits pour accueillir un système traditionnel;

ATTENDU QU'une seule technologie est admise par le ministère de l'Environnement, soit un système tertiaire DPEC, que l'installation de ce système varie entre 10 000\$ et 100 000\$ (selon la problématique de configuration et de dimension de terrain et selon qu'il s'agit d'un petit commerce ou d'une résidence);

ATTENDU QUE de ce fait, la Municipalité de Chénéville remarque que les citoyens de la MRC de Papineau éprouvent un impact économique démesuré, considérant que ceux-ci ont des salaires familiaux bien en-dessous de ceux des moyennes et grandes villes;

ATTENDU QUE les moyennes et grandes villes bénéficient de systèmes collectifs subventionnés à 90% par les gouvernements, et ce, à répétition. Privilège que nous, petites municipalités, n'avons pas;

ATTENDU QUE les revendications de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès des gouvernements n'ont donné que la création d'un comité pour trouver des solutions moins onéreuses pour l'installation de systèmes tertiaires, duquel aucun résultat n'a émergé, ce que la Municipalité de Chénéville trouve insuffisant et inacceptable;

ATTENDU QUE les citoyens de la MRC de Papineau n'ont présentement aucun support financier ni subvention de la part des gouvernements pour leurs systèmes septiques et que, par ce fait, la Municipalité de Chénéville constate qu'ils sont désavantagés et vivent une situation d'iniquité par rapport aux autres citoyens du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville a déposé une demande d'intervention à la MRC de Papineau dans ce dossier et qu'elle a aussi sollicité notre appui et celui des autres municipalités de la MRC;

R2016-01-11-08 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le conseil de la municipalité de Namur appuie la Municipalité de Chénéville pour mandater la MRC de Papineau à faire pression, auprès des gouvernements provincial et fédéral, afin de trouver une ou des solutions équitables, en termes de supports technologiques et financiers, pour l'implantation de systèmes septiques pour les citoyens du territoire;

QUE le conseil de la municipalité de Namur appuie la Municipalité de Chénéville pour demander aussi à la MRC de Papineau de former un comité intermunicipal pour une représentation plus adéquate et une implication de chacune des municipalités de son territoire.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Papineau ainsi qu' aux municipalités de la MRC

Adoptée à l'unanimité

6.5 Nomination d'un représentant pour la corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau 2016

ATTENDU que la corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau de confirmer par voie de résolution la personne responsable qui sera porteur du dossier;

R2016-01-11-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE monsieur Pierre Boivin de la municipalité du Lac des Plages soit nommée représentant de pour ce dossier ci-haut mentionné.

Adopté à l'unanimité

6.6 Augmentation de salaire de l'employé 13-014

Madame la conseillère, Marianne Labelle informe les conseillers qu'elle s'abstient de voter, car elle a un lien direct de parenté avec l'employé 13-014

R2016-01-11-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QU'une augmentation de salaire de 1.00\$ de l'heure soit donnée à l'employé 13-014, et ce, effectif à partir du 10 janvier 2016;

Adoptée à l'unanimité

6.7 Appui à la demande de subvention du Pacte rural pour le pont du Sentier Iroquois

ATTENDU QUE le pont pédestre du sentier Iroquois de la municipalité de Duhamel surplombant la rivière Iroquois s'est affaissé au cours de l'automne 2015;

ATTENDU QUE le sentier Iroquois est une portion du sentier national;

ATTENDU QUE le sentier Iroquois est l'un des sentiers de Duhamel le plus fréquenté par des randonneurs provenant de la région de l'Outaouais et du Québec;

ATTENDU QUE les sentiers de Duhamel constituent un pôle d'attraction touristique régional et provincial ;

ATTENDU QUE les citoyens des municipalités environnantes en bénéficient;

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel ne peut assumer le financement de la réparation dudit pont pédestre précité par le biais de son budget courant;

ATTENDU QU'une demande de subvention sera présentée dans le cadre du Pacte rural le 15 janvier 2016 à la MRC de Papineau ;

R2016-01-11-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE les membres du Conseil de Namur appuient la municipalité de Duhamel dans sa démarche de demande de subvention dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Papineau qui sera présentée le 15 janvier 2016 pour la réparation du pont pédestre du sentier Iroquois.

Adopté à l'unanimité

6.8 Demande de don de l'Association Chasse et Pêche – Région Lac-des-Plages

ATTENDU que l'Association Chasse et pêche – Région Lac-des-Plages a adressé une demande de don pour procéder à l'ensemencement de plusieurs lacs de la région afin de promouvoir le tourisme;

R2016-01-11-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QU'UN montant de 50.00\$ soit remis à titre de don à l'Association Chasse et pêche de la Région Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

6.9 Autorisation pour affichage d'appel d'offres sur SE@O – Projet Côte à Favier et rue de la Forge

ATTENDU que dans le cadre des travaux à effectuer dans le projet de rechargement granulaire, de remplacement de ponceaux et de pavage pour les rues de la Forge et la Côte à Favier;

R2016-01-11-13 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le conseil de la municipalité de Namur autorise madame Cathy viens, directrice générale et/ou madame Nirisoa Raheirina, ingénieure à la MRC de Papineau à procéder à l'affichage de la demande d'appel d'offres sur SE@O.

Adoptée à l'unanimité

6.10 Programmation TECQ 2014 – 2018 – Projet Côte à Favier et rue de la Forge

ATTENDU que dans le cadre des travaux à effectuer dans le projet de rechargement granulaire, ponceaux et pavage pour les rues de la Forge et la Côte à Favier, la directrice générale doit être autorisée à soumettre la programmation au TECQ 2014 - 2018;

R2016-01-11-14 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le conseil de la municipalité de Namur autorise madame Cathy Viens, directrice générale à procéder à l'envoi de la programmation au TECQ 2014 – 2018.

Adoptée à l'unanimité

6.11 Mandat à l'ingénieur – plans et devis pour le projet Côte à Favier et rue de la Forge

R2016-01-11-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale et secrétaire trésorière à mandater le service d'ingénierie de la MRC de Papineau pour préparer les plans et devis pour le projet de rechargement granulaire, de remplacement de ponceaux et pavage pour les rues de la Forge et Côte à Favier.

Adoptée à l'unanimité

6.12 Embauche de pompier à temps partiel

ATTENDU le besoin d'embaucher des pompiers supplémentaires pour le Service de la sécurité incendie;

Attendu la recommandation de monsieur Alexandre Beaulieu-Hurteau, directeur incendie par intérim à l'effet de procéder à l'embauche de 3 pompiers supplémentaires;

R2016-01-11-16 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le conseil de la municipalité de Namur procède à l'embauche de monsieur Francois Arbic Périard à titre de pompiers à temps partiel, incluant une période probatoire de douze (12) mois.

QUE le tout soit conditionnel au résultat de son test médical.

Adoptée à l'unanimité

7 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de décembre 2015 totalisant un montant de 59 363.55\$.

R2016-01-11-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 59 363.55\$ est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire trésorière, Madame Cathy Viens, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal

Cathy Viens, directrice générale,
Secrétaire trésorière

8 Seconde période de l'assistance

9 Varia

10 Correspondances diverses

10.1 PV - Tricentris

11 Levée de la séance

R2016-01-11-18 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la séance soit et est levée à 20h45

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel,
maire

Cathy Viens, Directrice générale,
Secrétaire trésorière